

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 AOUT 2023

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Décision DB 2023-066

Modification du tableau des effectifs

Date de convocation : 30/08/2023	Liste des délibérations affichées le :	
Membres en exercice : 10	Présents : 8 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 2	Votants : 8

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Jacques GALY et Mohamed EL HABCHI

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Jacques MAMET

Il est proposé :

- de créer, à compter de septembre 2023, 6 postes d'agents de maîtrise à temps complet, à la suite de leur inscription par le CDG sur la liste des agents retenus pour la promotion interne « agents de maîtrise », répartis ainsi 5 postes service OM et 1 poste aux services techniques :

Service OM	
5 Agents de maîtrise titulaires	TC 35H
Services techniques	
1 Agent de maîtrise titulaire	TC 35H

- de supprimer les 6 anciens postes :

Service OM	
2 Adjointes techniques principal 2eme classe titulaires	TC 35H
3 Adjointes techniques principal 1ere classe titulaires	TC 35H
Services techniques	
1 Adjoint technique principal 1ere classe	TC 35H

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de la communauté n° DC 2020.047 du 30 juillet 2020 portant délégations au Bureau,

Vu la DC 2021-073 du 29 septembre 2021 relatives aux lignes directrices de gestion,

Après en avoir délibéré,

Membres présents	8	Suffrages exprimés	8
Retraits avant vote	0	Pour	8
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **D'AUTORISER le Président à créer 6 postes d'agents de maîtrise répartis ainsi à temps complet : 5 postes au service OM et 1 poste aux services techniques, et à supprimer les 6 anciens postes.**

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 13.09.2023
- ❖ et de sa publication le 13.09.2023